



CHSCTD exceptionnel du 18 11 2020

Déclaration FSU Loiret

Une première annonce issue du « grenelle » de l'Education sur les revalorisations de seul-e-s enseignant-e-s a été faite hier par notre ministre directement à tous les personnels concernés. Ce n'est pas le sujet du jour bien que le lien existe bien entre conditions de travail et salaire. D'une part, mesures, sous forme de primes uniquement, et non de revalorisation salariale comme la FSU l'aurait souhaitée, seulement pour les premiers échelons et dégressifs de surcroît, équivalent à 30% de la profession, jugées dérisoires surtout pour celles et ceux au-delà du 7ème échelon...correspondant aux 70% restant. Merci pour e-lls-eux ! Une seconde annonce, cette fois ci par voie de presse, faisait état de recrutements de « contractuels », toujours des seul-e-s enseignant-e-s, afin de remplacer les personnels « répondant aux critères de vulnérabilité au covid 19 » et donc absents du travail en présentiel dans les écoles et établissements. Il annonçait même un nombre estimé entre 40 et 80 000 professeurs (soit 5 à 10% de la profession). Si ces chiffres sont connus au niveau du ministère vous pourriez donc, sans doute, nous donner les mêmes pour le Loiret par corps de métier et par établissement ? Sont-ce les mêmes proportions pour tous les personnels de l'Education Nationale du département ?? quel volume de remplacement pour pallier leur absence ? Combien de recrutement de contractuels prévus ?

Pour rappel, la FSU préconise avant tout davantage de recrutement au concours, et dans cette attente, le recours aux listes complémentaires des différents concours de l'Education Nationale plutôt que des contractuels non formés et à « bas coût ».

Nous aimerions avoir ces chiffres pour mieux informer nos collègues de la réalité dans laquelle se trouve notre département, pour que les collègues se sentent moins seuls car mieux informés.

De même, sur le plan de la gestion des élèves et des personnels, nous souhaiterions connaître, depuis la reprise le 2 novembre le nombre de cas positifs et de cas contact engendrés par ces cas positifs chez les élèves comme chez les personnels et l'impact sur le fonctionnement du service.

Ainsi, nous nous interrogeons sur la gestion des élèves comme des personnels pour les écoles maternelle Galloux à la Source comme pour celle des Cordiers à Orléans. En effet des cas positifs d'élève ou de personnes n'ont pas été gérés de la même façon. Quelle procédure l'ARS met en place pour les familles de cas contact d'élèves ? pour les enseignant-e-s ?

Dans les collèges et les lycées quid du travail à distance pour les personnels administratifs et techniques en totalité ou avec un service partagé entre du présentiel et du distanciel ?

Aucune information sur un plan de continuité d'activité à destination des personnels administratifs et techniques et aucune formation n'est proposée par la Dafop pour permettre aux collègues de se familiariser avec les outils numériques pour permettre un travail en distanciel de qualité ni de formation pour leur permettre une meilleure organisation de leur journée personnelle et de travail, pour un bien être des collègues d'autant plus dans une situation sanitaire qui s'éternise et qui est très anxiogène.

Concernant la pratique de la natation scolaire, est-il pertinent de maintenir cette activité avec les contraintes sanitaires actuelles (difficultés de respecter le protocole sanitaire sans masques et en promiscuité dans le vestiaire, sur les bords de l'eau.....) avec un temps d'activité dans l'eau restreint de surcroit ?. Nous souhaiterions que vous autorisiez pour les collègues, les écoles et les établissements qui en feraient la demande, la suspension de cette activité a minima le temps du confinement. Idem pour les déplacements dans les gymnases avec le risque supplémentaire dans le plan Vigipirate.

De plus, nous demandons la suspension des dispositifs de formation en constellations dans le département au regard de la situation sanitaire mais aussi parce que ce qui est maintenu n'a plus guère de sens. De plus, il semble que les brigades de remplacement ont déjà fort à faire pour répondre à tous les besoins de remplacement.

Par ailleurs, dans le cadre des protocoles prévoyant le déplacement des enseignant-e-s tandis que les élèves restent dans leur salle, juridiquement qui est responsable de la sécurité des élèves en l'absence d'adulte en « transit »?

La DSDEN trouve-t-elle acceptable que dans les écoles comme dans tous les établissements du second degré, l'hommage à Samuel Paty se soit réduit à écouter la lettre de Jean Jaurès lue sur Eduscol (ou éventuellement dans la cour d'école sans que la plupart des élèves n'entende rien...) et à faire une petite minute de silence , alors que les collègues auraient dû bénéficier a minima de deux heures de concertation pour essayer de surmonter ce drame effroyable ?

Comment la DSDEN peut-elle accompagner les équipes de direction en proie au stress et au malaise, suite aux à-coups de la gouvernance ministérielle, de manière à ce qu'elles ne reportent pas les tensions et la pression au travail subie sur les personnels d'éducation, d'enseignement et d'entretien ?

Etant donné la difficulté à faire respecter les gestes barrière, particulièrement en école maternelle, à peine un peu moins en élémentaire mais aussi au collège, pourquoi la sécurité sanitaire des personnels et des élèves n'est-elle pas mieux garantie en instaurant la mise en place d'un fonctionnement hybride par demi-groupes dans tous les lycées , collèges et écoles ?

Pourquoi des mesures de diminution des flux d'élèves n'ont-elles pas été observées dès la rentrée de septembre dans l'académie pour anticiper le rebond prévisible de l'épidémie ?